

## AVIS DE MODIFICATION

### SERVICE DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE ET CLASSIFICATION DE L'ESPACE AÉRIEN RED DEER (ALBERTA)

En 2018 NAV CANADA, exploitant national du système de navigation aérienne civile, a entrepris une étude aéronautique sur les services de la circulation aérienne (ATS) requis et les exigences de l'espace aérien à l'aéroport régional de Red Deer. La conclusion de cette étude était que la structure de l'espace aérien et le niveau d'ATS – station d'information de vol – actuels convenaient. Plusieurs mesures d'atténuation des risques visant à améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations aériennes ont été mises en place. Entre autres, des directives supplémentaires à l'intention des pilotes ont été ajoutées dans les cartes de procédures terminales VFR (VTPC) du *Supplément de vol – Canada* (CFS) le 20 juin 2019.

Un examen de 90 jours après la mise en œuvre a été réalisé, de concert avec une surveillance continue des niveaux de trafic. Il a été conclu qu'un service de contrôle de la circulation aérienne (ATC) est justifié. La transition progressive de l'AAS à l'ATC s'étalera sur les 20 prochains mois.

Lorsque la mise en œuvre sera complétée, une tour ATC sera exploitée 16 heures par jour, de 6 h à 22 h, heure locale. La zone de contrôle (CZ) deviendra un espace aérien de classe D pendant les heures d'exploitation de la tour. D'ici la mise en œuvre du service de contrôle, une étude aéronautique visant à déterminer le niveau de service requis pendant la période de 22 h à 6 h, heure locale, sera réalisée.

**Les changements précédents entreront en vigueur à compter d'août 2021.**

Les publications aéronautiques pertinentes seront mises à jour en conséquence.



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
Service à la clientèle  
77, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Téléphone : 800-876-4693  
Télécopieur : 877-663-6656  
Courriel : [service@navcanada.ca](mailto:service@navcanada.ca)

Tableau de gestion du changement

Situation actuelle	Système proposé	Changement
Service consultatif d'aéroport 24 heures sur 24.	Service de contrôle d'aéroport 16 heures sur 24. Niveau de service (LOS) requis pour les huit heures restantes à déterminer.	Un service de contrôle d'aéroport remplacera le service consultatif d'aéroport de 6 h à 22 h, heure locale. LOS à fournir entre 22 h et 6 h, heure locale, à déterminer au moyen d'une étude aéronautique.
Zone de contrôle de classe E, 5 NM, jusqu'à 6 000 pi ASL.	Zone de contrôle de classe D, 5 NM, jusqu'à 6 000 pi ASL pendant les heures d'exploitation de la tour.	Changement de la classification de l'espace aérien de la classe E à la classe D entre 6 h et 22 h, heure locale. LOS à fournir entre 22 h et 6 h, heure locale, à déterminer au moyen d'une étude aéronautique.